teurs éprouvaient un tel malaise, dès le temps de l'*esclavage*, qu'ils en réclamaient eux-mêmes l'extinction auprès de nos Chambres en 1846 et 1847. Quant à la Guyane, le transport des forçats et le séjour des galériens libérés y ont causé des terreurs et des maux qui suffiraient, du reste, à expliquer l'abaissement de la production dont elle souffre. Aux termes de la loi votée le 30 avril 1849, l'indemnité aux possesseurs d'esclaves fut fixée ainsi qu'il suit :

	Nombre des esclaves.	Indemnités.
Martinique	74,447	1,507,885 80
Guadeloupe.	87,087	1,947,164 85
Guyane.	12,525	374,571 88
Réunion	60,651	2,055,200 25
Sénégal {9,800 esclaves / 550 engagés}	10,350	103,503 41
Nossibé, Sainte-Marie.	3,500	11,673 81
	248,560	6,000,000 00

En 1846, l'assemblée des Etats du Danemark mit en demeure le gouvernement de présenter un projet de loi ayant pour objet l'émancipation complète. Le 28 juillet 1847, le roi Charles VIII rendit un décret qui abolissait l'*esclavage*, mais ajournait à douze années la cessation du pouvoir des maîtres, déclarant libres les enfants à naître dans l'intervalle. Le contre-coup des événements de février 1848 força le gouverneur des colonies danoises de proclamer la liberté immédiate des noirs (3 juillet 1848). La législature de la Suède mit, en 1846, à la disposition du gouvernement une somme annuelle de 50,000 francs, pour opérer le rachat successif de 531 esclaves de la colonie de Saint-Barthélemy; leur mise en liberté est aujourd'hui complète. Le 1er janvier 1860, la Hollande a aboli l'*esclavage* dans ses grandes colonies de la Malaisie, mais c'est seulement en 1863 que cette odieuse institution prit fin dans les autres colonies néerlandaises (Guyane et Antilles hollandaises).

En Portugal, par un décret du 14 décembre 1854, et par une loi du 30 juin 1856, les esclaves appartenant à l'Etat, aux municipalités, aux établissements charitables de l'ordre de la Miséricorde, dans toutes les possessions d'outre-mer, ont été déclarés libres, à la condition d'un service limité, après libération. Une loi du 25 juillet 1856 étend cette faveur aux esclaves appartenant aux Eglises. Une loi du 5 juillet 1856 abolit l'*esclavage* dans une partie de la province d'Angola, savoir le district d'Ambriz et les territoires de Cabinda et de Melinda. Une loi du 24 juillet 1856 déclare libres les enfants nés de femmes esclaves postérieurement à cette date, à condition de servir gratuitement les maîtres de leurs mères jusqu'à vingt ans; ceux-ci demeurent chargés de leur entretien. Deux décrets ont été rendus, à la même époque, pour déclarer libres tous les esclaves qui touchent le sol du Portugal, de Madère ou des Açores. Enfin, le 25 août 1856, sur la déclaration du gouvernement général de Macao, Timor, Solor, Goa, que l'*esclavage* avait disparu de fait dans l'Inde portugaise, le gouvernement a donné ordre de le déclarer aboli de droit. Aucune loi n'a encore supprimé l'*esclavage* au Mozambique, dans le reste de la province d'Angola, ni dans la haute Guinée et les îles du golfe de Guinée.

La plupart des colonies espagnoles du continent américain, après avoir conquis leur indépendance, ont successivement aboli l'*esclavage* sur leur territoire, mais leur métropole, la très-catholique Espagne, maintient avec obstination cette exécrable institution dans les colonies qui ont encore le malheur de lui appartenir. Près d'un million d'esclaves, augmenté chaque jour par la traite, peuplent Cuba, et près de 300,000 l'île de Porto-Rico. Mais lord Palmerston l'a dit un jour : « Les colons de Cuba ne tiennent plus à l'Espagne que par la peur d'une insurrection et par la faveur de la traite. » A la honte de la civilisation, c'est encore une autre puissance catholique qui perpétue l'*esclavage* dans le nouveau monde; nous voulons parler du Brésil. Cet empire de négriers possède plus de 2 millions d'esclaves. Rio-Janeiro seule avait, en 1850, 110,599 esclaves sur 266,466 habitants, et, en tenant compte du nombre des noirs libres et des mulâtres, la race africaine l'emporte en nombre sur les races blanche et brésilienne. Depuis leur apparition sur la terre brésilienne, les Européens ont asservi les Indiens, et, malgré les mesures d'affranchissement décrétées par le gouvernement, en 1570, 1647, 1684, ces malheureux demeurèrent esclaves jusqu'en 1755; les Africains le furent après eux, le sont encore, le seront peut-être longtemps. Les 2 millions d'Africains esclaves au Brésil y ont été portés par la traite, et nul pays ne s'est livré à ce commerce odieux plus activement, plus obstinément.

— *Esclavage aux Etats-Unis.* Le *Grand Dictionnaire* a déjà traité ce sujet au mot AMÉRIQUE; mais dans cet article, les événements s'arrêtent à peu près vers la fin de l'année 1862. Terminons donc par un résumé rapide de tout ce qui s'est produit depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre. Le 1er janvier 1863, journée dont l'anniversaire sera désormais l'une des grandes fêtes patriotiques des Etats-Unis, le décret d'émancipation, promis cent jours auparavant aux nègres asservis des Etats rebelles, fut proclamé à Washington et retentit dans toute la république. En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par la nation, le président Lincoln déclarait « libres à toujours » les esclaves de l'Arkansas, du Texas, de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Floride, de la Géorgie, de la Caroline du Sud, de la Caroline du Nord et de la Virginie. Interprétant trop strictement peut-être les obligations constitutionnelles que lui imposait la loyauté plus ou moins forcée des planteurs vaincus du Tennessee et de certaines parties de la Louisiane et de la Virginie, il exceptait les nègres de ces contrées, de même que ceux des Etats du centre, de la mesure de libération générale, et abandonnait aux législatures locales l'œuvre de l'émancipation future.

L'acte d'émancipation émané de l'initiative du président Lincoln n'était pas destiné à rester lettre morte dans les Etats rebelles, ainsi que l'affirmaient effrontément les esclavagistes. D'abord l'édit fut immédiatement mis à exécution sur tous les points des Carolines, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, du Mississipi, de l'Arkansas et de la haute Louisiane occupés par les troupes fédérales; une population de 75,000 nègres, épars sur ce territoire conquis, recevait pour la première fois l'assurance officielle de sa liberté, et se rattachait à la cause du Nord par les liens indissolubles que nouent la reconnaissance et la communauté des intérêts. Quant aux effets moraux produits par la proclamation du 1er janvier, ils sont incalculables. La frayeur des maîtres fut grande, ainsi que le prouvent toutes les mesures de vengeance prises par les législatures locales; en revanche, la joie fut universelle dans les camps d'esclaves. En vain les planteurs voulurent-ils empêcher leurs nègres d'entendre la parole de liberté, cette parole volait avec une rapidité inouïe de plantation en plantation; dans l'espace de quelques semaines, tous les nègres, cachant leurs pensées sous une profonde dissimulation, savaient par cœur la proclamation qui les appelait à l'indépendance. Chacun d'eux tournait avec confiance ses regards dans la direction du Nord, et se promettait d'accourir un jour au-devant de l'armée libératrice. Pourrait-on expliquer les prodigieuses campagnes que firent plus tard les Grant et les Sherman en plein pays ennemi, à 400 et 500 kilomètres de leurs bases d'approvisionnement, s'ils n'avaient pas compté d'une manière certaine sur l'enthousiasme et le dévouement des nègres, que la seule vue du drapeau fédéral rendait libres à jamais?

Pendant les premières semaines de la session de 1864, les républicains les plus influents se donnèrent la tâche de persuader à leurs adversaires politiques que l'heure était enfin venue d'abolir l'*esclavage*, et qu'il ne fallait pas attendre lâchement la fin de l'iniquité pour oser en prononcer la condamnation. Ces efforts furent couronnés de succès, et le 31 janvier 1865, lorsque l'amendement à la constitution, déjà voté par le Sénat le 8 avril de l'année précédente, fut soumis à la Chambre par M. Ashley, on était presque sûr que cet amendement serait adopté par la majorité légale des deux tiers. Cependant on attendait avec une singulière anxiété le résultat du vote. Tous les membres du Sénat, tous les hommes éminents de Washington étaient présents à la séance, les galeries étaient pleines de spectateurs qui prêtaient une attention fiévreuse à l'énumération des votes. Enfin le président Colfax annonça que 119 voix contre 56, plus des deux tiers, avaient déclaré que désormais « ni *esclavage* ni servitude involontaire, excepté en punition d'un crime dûment prouvé, n'existeront dans les Etats-Unis. » Les applaudissements éclatèrent de toutes parts; les dames se levaient en agitant leurs mouchoirs, les hommes s'embrassaient en pleurant; des sanglots de joie, des cris d'enthousiasme se faisaient entendre. Jamais peut-être pareille scène n'avait eu lieu dans le Congrès américain. C'est que jamais, depuis la déclaration de l'indépendance, une décision aussi importante n'avait été prise par les représentants du peuple. Tout le monde sentait que la sanglante guerre était virtuellement finie, et que l'Union, enfin débarrassée du boulet qu'elle traînait à son pied, allait devenir plus prospère et plus glorieuse que jamais. Il est vrai que ce vote du Congrès ne devait point être la loi du pays, tant qu'il n'aurait pas été ratifié par les trois quarts des législatures d'Etat. Quelques voix manquaient encore, à cause de l'opposition connue d'avance de certains Etats du Nord, le Kentucky, le Delaware, le New-Jersey; mais, par une singulière ironie du sort, ce furent précisément les Etats rebelles qui, en rentrant successivement dans l'Union après avoir libéré leurs esclaves, se chargèrent de fournir l'appoint nécessaire pour rendre définitive l'abolition de la servitude.

Le 18 décembre 1865, quelques jours après l'envoi du message présidentiel, l'amendement à la constitution qui abolit la servitude ayant été enfin ratifié par les trois quarts des législatures d'Etat, M. Johnson se contenta de le faire annoncer par une simple note du secrétaire Seward. Dans ce fait immense, l'affranchissement de 4 millions d'hommes, il ne voyait que la conséquence d'une mesure de guerre, et non pas la consécration d'un grand principe de justice. Voici le décret d'abolition de l'*esclavage* aux Etats-Unis.

« Le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en congrès, ont résolu, à la majorité des deux tiers de l'une et de l'autre Chambre, que l'article suivant sera proposé aux législatures des différents Etats comme amendement à la constitution, et que ledit article, une fois adopté par les trois quarts desdites législatures, deviendra immédiatement partie intégrante de ladite constitution, savoir :

» Art. 1er. Il n'existera dans les Etats-Unis, et dans toute localité soumise à leur juridiction, ni *esclavage*, ni servitude involontaire, si ce n'est à titre de peine d'un crime dont l'individu aurait été dûment déclaré coupable.

» Art. 2. Le Congrès est autorisé à faire exécuter cet article par voie législative. Or, attendu qu'il résulte de documents officiels déposés dans ce département, que l'amendement à la constitution des Etats-Unis proposé comme ci-dessus, a été ratifié par les législatures de l'Illinois, de Rhode-island, du Michigan, de Maryland, de New-York, de la Virginie occidentale, du Maine, du Kansas, de Massachusetts, de la Pensylvanie, de la Virginie, d'Ohio, du Missouri, de Nevada, de l'Indiana, de la Louisiane, de Minnesota, de Wisconsin, de Vermont, de Tennessee, d'Arkansas, de Connecticut, de New-Hampshire, de la Caroline du Sud, de l'Alabama, de la Caroline du Nord et de la Géorgie, soit par vingt-sept Etats; attendu que le nombre total des Etats est de trente-six, et attendu que les Etats ci-dessus désignés et dont les législatures ont ratifié l'amendement proposé, constituent les trois quarts du nombre total des Etats composant les Etats-Unis; pour ces motifs, moi, William H. Seward, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, je certifie par les présentes, en vertu de et conformément à la section II de l'acte du Congrès, approuvé le 20 avril 1818, ayant pour titre : « Acte ayant pour but de pourvoir à la pro» mulgation des lois des Etats-Unis, etc., » que l'amendement ci-dessus mentionné est devenu valable en tous points et constitue une partie intégrante de la constitution des Etats-Unis. En foi de quoi j'y ai apposé ma signature, et fait apposer le sceau du département de l'Etat. Fait à Washington, ce 18 décembre 1865, l'an XC de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

» *Signé :* W.-H. SEWARD. »

Esclavage (L'), par Channing (1841). M. Laboulaye a traduit et publié, en 1857, sous ce titre plusieurs écrits du brillant fondateur de l'unitarisme américain : *Remarques sur la question de l'esclavage*, publiées à propos d'un discours de M. Clay; *De l'esclavage; Lettre à M. Clay sur l'annexion du Texas aux Etats-Unis.* C'est sous ces titres qu'ont paru en Amérique, en 1841, les remarquables opuscules qui ont contribué dans une si large part à l'émancipation des noirs. Channing n'était pas un homme public; c'était un simple pasteur, l'un des premiers qui aient introduit le libéralisme dans la religion protestante. Doué d'une âme ardente, animé par cette charité qui transporte les montagnes, il n'a pas craint d'aborder en moraliste et en chrétien le grand problème politique de l'esclavage. Presque tous les écrits de Channing ont été publiés en réponse à d'autres écrits de M. H. Clay, sénateur de l'Union, l'un des hommes politiques de l'Amérique les plus connus en Europe. M. Clay a rencontré dans Channing le plus terrible de ses adversaires. Exempt de toute passion politique, ce dernier s'est attaché à soutenir sa thèse par l'affirmation des grands principes humanitaires. Cet homme, universellement aimé et estimé pour son inaltérable dévouement à la cause populaire, était bien l'écrivain à opposer à l'orateur qui s'était chargé d'appuyer de son autorité la cause des propriétaires d'esclaves. A M. Clay, avocat des propriétaires du Sud, à l'homme vénal, qui vient demander, au nom de quelques intérêts privés, l'abolition des droits imprescriptibles de l'homme, répond un simple ministre d'une religion nouvelle, qu'on n'ira certainement pas accuser de jalousie envers les hommes du Sud et qui, placé en dehors de toute influence politique, précipite par ses écrits le mouvement de l'émancipation des noirs, émancipation définitive aujourd'hui.

La charité a fait de Channing un jurisconsulte éminent; aussi a-t-il écrit d'admirables pages sur l'essence du droit de propriété, sur les droits naturels et sur l'intervention morale d'un peuple dans les affaires d'un autre peuple. Non-seulement Channing est devenu jurisconsulte, mais encore géologue. Avec quelle vigueur et quelle science il combat M. Agassiz, qui a cherché à établir scientifiquement la supériorité de la race blanche sur la race nègre! Toutes les questions relatives à l'esclavage et à son abolition sont examinées au point de vue américain par M. Channing, et en parfaite connaissance de cause. Une admirable lucidité dans les vues politiques et une logique irrésistible le conduisent à flétrir la révoltante législation des Etats du Sud et à en demander énergiquement l'abolition. Malheureusement il ne s'est pas prononcé sur l'abolition immédiate ni expliqué peut-être avec toute la netteté désirable sur les moyens à proposer pour parer aux dangers d'une émancipation immédiate. Quant aux questions morales, il n'en est pas une seule qu'il ait oubliée. Channing, avec la rectitude d'esprit qui distingue les Américains, a fait justice de bon nombre de sophismes dont on a sottement et honteusement abusé pour donner quelque apparence de raison à l'esclavage. Citons, par exemple, ce triste raisonnement qui tend à prouver que le bien-être est la justification du despotisme, et que le peuple n'a pas le droit de se plaindre, pourvu qu'on lui garantisse de l'ouvrage et un salaire; qui met en opposition le bien-être du nègre esclave avec la misère de l'Irlandais libre. Voilà donc où veulent nous faire arriver les partisans de l'esclavage, à l'unique satisfaction des besoins matériels. C'est vraiment faire la partie belle à ses adversaires! Il suffisait d'être logique et honnête pour réfuter de pareils arguments; les partisans de l'émancipation trouvèrent de plus dans Channing un grand cœur et un grand écrivain, qui sut défendre avec énergie et talent la belle thèse de la nécessité de la satisfaction des besoins intellectuels et moraux. Dans un des écrits religieux de Channing, nous avons remarqué cette phrase : « La religion consiste plutôt en bonnes actions qu'en paroles. » Il a lui-même suivi scrupuleusement cette belle formule; il a été réellement un homme religieux. Sa vaillance est à la hauteur de ses sentiments, et sa lettre à M. Clay, écrite en 1837, à l'occasion du Texas, est un acte de courage. L'Amérique, le monde entier applaudissaient à l'envahissement d'un pays libre par une poignée d'aventuriers. Seul Channing osa soutenir la cause du Mexique et révéler la vraie pensée de la conquête. Ce que voulaient les Américains, ce n'étaient pas de nouveaux territoires; leur but était d'étendre l'esclavage, d'éloigner de leurs frontières un pays libre et de trouver un écoulement pour les nègres de Maryland et de la Virginie. Ces révélations furent démenties, mais vainement; l'Amérique du Nord demeure souillée de cette tache ineffaçable d'être allée conquérir une terre dont le Mexique avait proscrit l'esclavage, et cela pour y établir la servitude.

Channing est à tous les points de vue un des hommes qui font le plus d'honneur au christianisme. Ses mœurs et ses écrits l'ont souvent fait comparer à Fénelon. Ce sont, en effet, les deux personnalités chrétiennes sur lesquelles on aime le plus à s'arrêter, principalement à une époque où le christianisme voit s'engager autour de lui des luttes où l'avantage est loin de rester à ses défenseurs, trop souvent étrangers au véritable esprit chrétien. Aujourd'hui, la race noire marche de pair en Amérique avec la nôtre, et Channing est un de ceux qui ont le plus contribué à ce beau résultat, par ses qualités comme chrétien et par son immense talent comme publiciste. Nous ne pouvons mieux terminer l'appréciation de ses écrits sur l'*Esclavage*, qu'en citant ce jugement si exact de l'homme éminent qui s'est constitué son introducteur auprès du public français : « Channing, dit M. Laboulaye, a été le conseiller sincère de son pays, l'ami des opprimés, l'apôtre de la justice et de la liberté. »

Esclavage dans l'antiquité (HISTOIRE DE L'), par A. Wallon, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et par l'Académie française (Imprimerie royale, 1847-1848, 3 vol. in-8o). La pensée mère de ce livre remarquable, qui a exercé une heureuse influence sur la réforme du régime civil de nos colonies, s'interprète d'elle-même : les défenseurs intéressés de l'esclavage moderne invoquaient à l'appui de leur thèse sophistique l'autorité des temps anciens; or cette autorité est précisément toute favorable aux idées d'affranchissement, à la cause de la liberté et de la dignité humaines. Cette doctrine, dont le triomphe n'est pas encore définitif, M. Wallon la développe savamment dans tout le cours de son travail. Il expose d'abord les origines, les conditions et les effets de l'esclavage en Orient et en Grèce. Il s'occupe en second lieu de l'esclavage à Rome depuis la fondation de cette ville jusqu'aux Antonins, et traite successivement du travail libre et de l'esclavage dans les premiers siècles de Rome, des sources de l'esclavage chez les Romains, du nombre et de l'emploi des esclaves, de leur prix, de leur condition devant la loi, de leur condition dans la famille, des influences de l'esclavage sur les classes serviles, de la réaction de l'esclavage : guerres civiles, guerres serviles; des influences de l'esclavage sur les classes libres, et de l'affranchissement. En troisième lieu, et c'est ici que le sujet croît en importance, l'auteur examine et compare l'esclavage et le travail libre sous l'empire; il nous fait ainsi connaître les principes posés par le christianisme ou développés par la philosophie romaine sur le droit et la condition de l'esclavage, les modifications apportées par le droit de l'empire avant Constantin à la condition des esclaves, le travail libre dans ses rapports avec l'esclavage au commencement du IIe siècle de l'empire, et les influences politiques qui contribuèrent à l'étendre et à le modifier, le service public et privé à la ville et à la campagne, la doctrine des Pères de l'Eglise et leur influence sur les modifications apportées à l'esclavage.

Sans adresser à l'ouvrage de M. Wallon des critiques de détail, par exemple sur le trop de développement donné à certaines matières ou sur l'appareil philologique de la discussion en plusieurs chapitres, il convient de lui reprocher l'abus de l'érudition, l'intermittence du récit et la répétition assez fréquente soit des jugements généraux, soit de quelques observations particulières; mais la science de l'auteur est toujours solide, son exactitude est rarement en défaut, et, d'ailleurs, en un si grave problème, ce qu'il importe d'examiner, c'est le fond même de l'ouvrage plutôt que la forme littéraire.

Les idées générales ne manquent pas au savant ouvrage de M. Wallon; elles se font jour dans le cours du récit, comme dans l'introduction et dans la conclusion; mais l'enchaînement des faits par une idée philosophique éclairant et simplifiant la variété infinie des détails disparaît sous l'abondance des textes, des discussions, des digressions. A défaut de théorie, la doctrine reste; elle se résume dans ces lignes : « La restauration de l'esclavage, dans les temps modernes, a été un acte de violente réaction contre l'esprit de l'Evangile, une révolte contre les tendances que le christianisme développait dans la société, un pas brusquement rétrograde. Les peuples modernes ont beaucoup à réparer, car ils n'ont point trouvé l'esclavage tout constitué : ils l'ont relevé. » Le livre de M. Wallon fait la part beaucoup trop belle au christianisme, qui a toujours et partout toléré l'esclavage, comme il le tolère encore dans quelques colonies espagnoles. Le but de l'auteur est excellent; mais, pour rester dans la vérité historique, on a besoin de lire, comme correctif, le beau travail de M. Larroque, que nous apprécions plus bas.

Esclavage chez les nations chrétiennes (L'), par M. Patrice Larroque; 1864. Dans cet ouvrage, infatigable athlète, l'auteur poursuit la lutte qu'il a entreprise contre les préjugés ou les erreurs qui touchent aux choses religieuses. Dans les questions de fait, pas plus que dans les questions de principes, il n'admet de transactions, et l'histoire le trouve aussi inflexible que le dogme. Il est une question d'histoire religieuse que l'on s'est habitué à résoudre dans le sens de l'orthodoxie : c'est celle de l'abolition de l'esclavage et de ses rapports avec l'établissement des sociétés chrétiennes. On fait d'ordinaire l'honneur au christianisme de la transformation, puis de la destruction de cette antique institution, si contraire à la dignité humaine. Des ouvrages pleins de savoir et de talent et honorés de toutes les récompenses académiques, comme l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* de M. Wallon, ont développé complaisamment la thèse de l'influence des doctrines évangéliques sur l'affranchissement des esclaves. M. Larroque soutient que cette thèse est sans aucun fondement, et il entreprend de montrer par des textes formels, puis par des exemples historiques, ces deux choses : 1o que la religion chrétienne ne condamne point en principe l'esclavage; 2o que la religion chrétienne n'a point, de fait, aboli l'esclavage. La vérité des dogmes, la divinité de l'institution ne sont pas mises en cause. Il s'agit seulement d'histoire, et il faut convenir que M. Larroque appuie sa thèse d'un grand nombre de documents, et qu'il les met en œuvre avec une argumentation très-serrée. Peut-être aurait-il dû ne pas craindre de rappeler quelques-uns des faits qui semblent favorables à la thèse qu'il combat, sauf à les interpréter et à les rapporter, non pas à l'influence de telle doctrine religieuse particulière, mais aux lois générales du progrès de l'humanité. Il y a toujours, chez nos adversaires, la part du bien qu'il faut reconnaître, tout en montrant qu'on ne peut en faire honneur à leurs principes. Ce n'est pas, d'ailleurs, par esprit d'injustice que M. Larroque a commis cette omission : c'est qu'à force de se concentrer dans sa thèse et de s'affermir dans la conviction qu'elle est juste, il finit par oublier tout ce qui n'est pas elle.

Esclavage et la liberté (DISCOURS SUR L') de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Esclavage de Psyché (L'), opéra-comique en trois actes, en prose et en vaudevilles, avec des divertissements, de Fagan et Panard, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 3 février 1731. Les aventures de Psyché ont fourni l'idée de plusieurs pièces. Dans celle-ci, on n'a pris pour sujet que le moment où, par une curiosité fatale, Psyché a perdu le droit d'employer l'Amour contre les attaques de Vénus. Ce dieu trouve cependant, sous différents déguisements, les moyens d'aider Psyché à se tirer des épreuves embarrassantes dont la jalousie de Vénus lui impose la loi. Ces épreuves, qui seraient terribles dans les spectacles sérieux, ne pouvaient être à l'Opéra-Comique que satiriques et plaisantes : telle est l'obligation de toucher le cœur d'un plaideur usurier, et celle de mettre des comédiens d'accord entre eux. Psyché triomphe enfin de la colère de Vénus; et cette déesse, subjuguée par la douceur de sa captive et par les prières des mortels, qui se plaignent malicieusement des tristes effets que produisent sur la terre l'absence de l'Amour et son mécontentement, termine agréablement la pièce, en assurant, pour toute vengeance, l'apothéose de Psyché. Cette pièce, fort agréable pour l'époque, est vivement et spirituellement écrite; on y trouve des couplets tournés de main de maître. Nous citerons le suivant, que chante Ascalphe, en présentant à Pluton la liste des morts nouvellement reçus :

> Cinquante filles de quinze ans,
> Mortes d'impatience;
> Trente Manceaux morts sur les bancs,
> Aux côtes de Provence;
> Vingt chantres pour avoir trop bu;
> Cent Gascons faméliques;
> Dix traitants morts de gras fondu,
> Et six auteurs étiques.

Ce passage du vaudeville final excitait l'enthousiasme du public :

> Affranchis-toi d'une crainte frivole,
> Vole,
> Sans mesure et sans fin.
> N'épargne rien : surtout rogne et grappille,
> Pille,
> La veuve et l'orphelin.

Cette pièce obtint un grand et légitime succès, qui se prolongea longtemps.

ESCLAVAGISTE s. (è-skla-va-ji-ste — rad. *esclavage*). Partisan de l'esclavage, dans les pays où il existe des nègres esclaves : *Les* ESCLAVAGISTES *des Etats-Unis sont définitivement vaincus.*

— Adjectiv. : *Les Etats* ESCLAVAGISTES *de l'Union américaine. L'oligarchie* ESCLAVAGISTE *voudrait asseoir son autorité sur les ruines des libertés de la vieille république américaine.* (Le Siècle.)

ESCLAVANA (SERRA-), chaîne de montagnes du Brésil, province de Goyaz; elle se rattache, au N.-O., à la Serra-Doirada et, au S.-O., à la Serra de Santa Martha, suivant une direction du N.-E. au S.-O., sur une étendue de 130 kilom. Elle appartient à la grande chaîne qui forme la séparation des bassins du Tocantin et du Parana.

ESCLAVE s. (è-skla-ve — bas lat. *Slavi* ou *Sclavi*, nom de peuple qui se prit dans la suite pour désigner toutes sortes de serfs et de captifs. Durant les longues guerres que Charlemagne, Louis le Débonnaire et leurs successeurs firent aux peuples slaves, beaucoup de vaincus furent amenés captifs, distribués aux guerriers de l'empire d'Allemagne et réduits en servitude. Un très-grand nombre de *Slaves* étant ainsi devenus serfs, les hommes de même condition et les captifs, de quelque nation qu'ils fussent, furent appelés *slaves* ou *sclaves*, d'où nous avons fait *esclaves*. Les premiers exemples de l'usage du mot *slaves* en cette signification remontent au xe siècle; nous trouvons dans le tome II du livre de Wiguleius Hundius, intitulé : *Metropolis Salisburgensis*, un acte de Louis, roi de Germanie, fait en faveur de l'abbaye d'Altah, où se lisent ces paroles :.... *Homines ipsius monasterii, tam ingenuos quam servos,* sclavos *et accolos, super terram ipsius commanentes*). Personne qui est sous la puissance absolue d'un maître, qui est en servitude : *Vendre, acheter, délivrer, racheter des* ESCLAVES. *L'*ESCLAVE *qui apprend à être servile en toutes choses ne peut être qu'un méchant homme; laissez-lui son franc-parler, et vous en ferez un bon serviteur.* (Ménandre.) *L'*ESCLAVE *est un instrument animé.* (Sénèque.) *L'*ESCLAVE *n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *Aristote veut prouver qu'il y a des* ESCLAVES *par nature; ce qu'il dit ne le prouve guère.* (Montesq.) *Un peuple n'a pas le droit de créer des* ESCLAVES. (Chateaub.) *Monarque ou* ESCLAVE, *guerrier ou philosophe, riche ou pauvre, souffrir et mourir, c'est toute la vie.* (Chateaub.) *Ce qu'était l'*ESCLAVE *autrefois, le pauvre l'est aujourd'hui.* (Lacordaire.) *Le droit naturel reste pour l'*ESCLAVE *de se sauver quand il peut et comme il peut.* (Dupin.) *Qui donc a planté la vigne, récolté, foulé le vin? L'*ESCLAVE. *Qui donc doit boire le vin? L'*ESCLAVE. (E. Sue.) *L'homme le moins libre est celui qui a le plus d'*ESCLAVES. (De Bugny.) *La plus grande misère de l'*ESCLAVE, *c'est de se sentir les vices qu'entraîne avec lui l'esclavage, d'y corrompre sa volonté.* (Michelet.) *La patrie de l'*ESCLAVE *est circonscrite par le fouet de son maître.* (Colins.) *C'est la terreur seule qui a fait des* ESCLAVES *parmi les hommes de toutes les races.* (A. Thierry.) *Epictète est resté philosophe dans la condition d'*ESCLAVE, *mais il y était entré philosophe.* (Vacherot.) *Dans le grand marché de Délos,* 10,000 ESCLAVES *furent vendus et embarqués en un jour pour l'Italie.* (Napol. III.) *L'empereur de Russie avait une armée de trois cent mill* ESCLAVES. (L. Gallois.) *Les Saxons laissaient le soin de la terre et des troupeaux aux femmes et aux* ESCLAVES; *leurs occupations les plus nobles étaient la chasse et le combat.* (H. Taine.)

> Après de longs tourments injustement soufferts,
> Un *esclave* a raison quand il brise ses fers.
> DESTOUCHES.

‖ Animal réduit en domesticité : *Un animal domestique est un* ESCLAVE *dont on s'amuse.* (Buff.)

— Par ext. Personne qui n'est pas libre, qui vit dans la dépendance d'un autre : *Quiconque attend un salaire est un* ESCLAVE. (Marmontel.) *Les yeux du despote attirent les* ESCLAVES, *comme le regard du serpent fascine les oiseaux dont il fait sa proie.* (Chateaub.) *Les despotes accordent à leurs* ESCLAVES *des jours de relâche.* (B. Const.) *Les* ESCLAVES *n'ont pas toujours la sottise de se battre pour leurs maîtres.* (B. Const.) *Lorsque des soldats on fait des* ESCLAVES, *c'est qu'on veut en faire des oppresseurs.* (Général Foy.) *Le despote fait à ses* ESCLAVES *des devoirs à son profit.* (Mme Guizot.) *Chacun veut être, non pas maître, mais* ESCLAVE *favorisé.* (P.-L. Cour.) *La vilenie des* ESCLAVES *est un produit direct du despote.* (V. Hugo.) *Une servitude crée toujours deux* ESCLAVES, *celui qui tient la chaîne et celui qui la porte.* (E. Legouvé.) *Il n'y a de véritable* ESCLAVE *que celui qui se vend lui-même.* (De Bréhan.)

> Quand l'*esclave* impudent pour ses maîtres combat,
> Tout son sang prodigué se répand sans éclat.
> C. DELAVIGNE.

— Par exagér. Ami ou amant dévoué : *Ne reconnaissez-vous donc plus votre fidèle* ESCLAVE? (Balz.)

— Fig. Celui qui subit l'ascendant ou la domination d'un fait ou d'une force morale : *Etre l'*ESCLAVE *de sa passion, de son devoir, de sa parole. Ne sois pas l'*ESCLAVE *de tes richesses : tu es entré nu dans le monde, et nu tu en sortiras.* (Max. orient.) *L'usage nous condamne à bien des folies; la plus grande est de s'en faire les* ESCLAVES. (Napol. Ier.) *Les passions et les vices nous relèguent dans la classe des* ESCLAVES. (Chateaub.) *L'homme est moins l'*ESCLAVE *de ses sueurs que de ses pensées.* (Chateaub.) *Le dévot n'est point un serviteur de Dieu, mais l'*ESCLAVE *d'une idole.* (Raspail.) *L'homme découragé est l'*ESCLAVE *abruti des événements et des autres hommes.* (J. Arago.) *L'homme peut devenir l'*ESCLAVE *de sa naissance, l'*ESCLAVE *de son pays, l'*ESCLAVE *de sa propriété.* (P. Leroux.) *L'homme est le plus parfait* ESCLAVE *de l'habitude.* (Baudelaire.) ESCLAVE *du travail, l'ouvrier manque de loisirs pour cultiver son esprit.* (Vacherot.)

> Hélas! les souverains, si fiers du diadème,
> Sont les *esclaves* nés de leur grandeur suprême.
> DUCIS.

> . . . . . Dans un pays fier de ses libertés,
> Pourquoi donc du bon sens seriez-vous les *esclaves?*
> C. DELAVIGNE.

‖ Objet dont on use à son gré : *L'or est le tyran ou l'*ESCLAVE *de celui qui le possède.* (Horace.) *Le corps est un* ESCLAVE *qui doit obéir à l'âme.* (Volt.)

> La rime est une *esclave* et ne doit qu'obéir.
> BOILEAU.

— Pop. Domestique, garçon de restaurant ou de café.

— Hist. Nom sous lequel on désignait communément, pendant la Révolution, les soldats des armées de la coalition, par opposition aux soldats de la liberté, c'est-à-dire à nos soldats : *Les* ESCLAVES *de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre.*

> Rois conjurés, lâches *esclaves*,
> Vils ennemis du genre humain...
> M. J. CHÉNIER.

‖ Se disait, même adjectiv., du style comme synonyme d'ancien, de ci-devant : *Un tel a émigré le* 5 *nov.* 92 (*style* ESCLAVE).

— *En esclave*, A la manière des esclaves, avec une soumission aveugle :

> . . . . Le sang des Ottomans
> Ne doit point *en esclave* obéir aux serments.
> RACINE.

— Législ. anc. *Esclaves de la peine*, Individus condamnés aux travaux des mines ou aux combats de l'amphithéâtre.

— Ornith. Nom spécifique d'une espèce de tangara, devenue le type d'un genre qui n'a pas été adopté. ‖ Nom d'une espèce de troupiale.

— Adjectiv. Qui est en servitude, sous la puissance, en la possession absolue d'un maître : *Un nègre* ESCLAVE. *Une négresse* ESCLAVE. ‖ Qui n'a pas sa liberté, qui a perdu son indépendance, qui subit un ascendant absolu : *Etre* ESCLAVE *des passions. Etre* ESCLAVE *de la mode. Etre* ESCLAVE *de sa parole. Qui est plus* ESCLAVE *qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu?* (La Bruy.) *Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus* ESCLAVE *qu'eux.* (J.-J. Rouss.) *On n'est jamais plus* ESCLAVE *que quand on se croit libre sans l'être.* (Gœthe.) *Sous la constitution la plus libre, un peuple ignorant est toujours* ESCLAVE. (Condorcet.) *Des peuples religieux ont pu être* ESCLAVES, *aucun peuple irréligieux n'est demeuré libre.* (B. Const.) *Le matelot anglais est absolument* ESCLAVE. (Chateaub.) *Dans une société catholique, le peuple est un roi* ESCLAVE, *quand il n'est pas un roi fou.* (Vacherot.) *Le despote, en se faisant despote, devient* ESCLAVE. (P. Leroux.) *L'homme qui a faim est* ESCLAVE *du besoin; l'homme qui ne sait pas est* ESCLAVE *de l'erreur.* (F. Pyat.) *Quiconque tient à l'or est* ESCLAVE *de son or.* (Le P. Félix.) *Rarement un corps* ESCLAVE *enveloppe une âme libre.* (V. Parisot.) *Les âmes peuvent être encore* ESCLAVES *quand les corps sont depuis longtemps dégagés de l'étreinte.* (Elisée Reclus.)

> Tous les hommes vivants sont ici-bas *esclaves;*
> Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'entraves.
> RÉGNIER.

> Dans le grand monde où chacun veut paraître,
> On est *esclave*, et chez soi l'on est maître.
> VOLTAIRE.

> J'eusse été près du Gange *esclave* des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.
> VOLTAIRE.

> Non! pour un peuple *esclave*
> Il n'est point de beaux jours.
> C. DELAVIGNE.

‖ Extrêmement tenu, attaché, assujetti par un service, une fonction : *On est tout à fait* ESCLAVE *dans cet emploi.* (Acad.)

— Poétiq. Se dit d'un lieu soumis à une domination étrangère :

> Il est beau d'étaler cette prérogative
> Aux yeux du Rhône *esclave* et de Rome captive.
> CORNEILLE.

— **Syn. Esclave, captif, prisonnier.** V. CAPTIF.

— **Antonymes.** Affranchi, autonome, citoyen, indépendant, libre, maître.

— **Encycl.** Hist. V. ESCLAVAGE.

— Littér. *Les esclaves dans la comédie.* Comme le valet sur notre théâtre moderne, l'*esclave* jouait un rôle important dans la comédie ancienne. A peine Thespis a-t-il dressé ses tréteaux que déjà on voit l'*esclave* y monter. Dès les premiers temps du théâtre, il est déjà maître de la scène. Le voyez-vous comme il se remue et comme il joue! Ouvrez Aristophane et Plaute, lisez Ménandre, c'est-à-dire Térence, et vous ne tarderez pas à vous convaincre de la place importante accordée à l'*esclave* dans le théâtre antique. Faut-il citer quelques noms? Celui qui nous vient tout de suite à l'esprit c'est Xanthias, l'*esclave* de Bacchus dans les *Grenouilles* d'Aristophane. Quelle verve endiablée et quel rôle actif! Xanthias est bien l'ancêtre de Scapin. La comparaison a été souvent indiquée. Bacchus et Xanthias font route ensemble dans les enfers, à la recherche d'Euripide qu'ils veulent ramener sur la terre, parce qu'il y a disette de poëtes chez les vivants. Mais ne croyez pas que Xanthias va se contenter de suivre son maître à distance, comme nos domestiques bien appris. Point : il marche à côté de Bacchus et les deux voyageurs sont bien près de se traiter d'égal à égal. Le ton de Xanthias est déjà presque celui de Crispin ou de Figaro; il se pavane sur son âne, comme Sancho, tandis que Bacchus Don Quichotte va prosaïquement à pied, quoique dieu. D'où vient cette égalité donnée par le poëte à l'*esclave* et au maître? C'est que tous deux ont peur, qu'ils sont aussi poltrons l'un que l'autre. Rien de plus comique et de plus ingénieux que ce changement perpétuel de rôle et de costume que fait Bacchus avec Xanthias. Le dieu du vin, pour effrayer les monstres d'en bas, a pris les insignes d'Hercule, déjà connu au sombre séjour : il s'est affublé de la peau de lion et tient en main la massue. Mais Eaque, le prenant pour Hercule, se promet de le punir des carnages qu'il a faits à sa première descente aux enfers. Bacchus se repent alors, mais un peu tard, de son déguisement, et force Xanthias à endosser la peau de lion. Le danger passe et voici Proserpine qui, en apprenant l'arrivée d'Hercule, compte le fêter et l'accueillir comme il convient. Bacchus veut reprendre le déguisement, mais Xanthias refuse : il n'est pas fâché de passer pour dieu. On conçoit tout ce qu'il y a de vif et de plaisant dans cette série de situations piquantes. Xanthias est là un personnage principal, et son rôle est fort important. Si d'Athènes on passe à Rome, on verra que l'*esclave* est mieux traité encore par Plaute que par Aristophane. Chez les Latins, Dave, Sosie, Syrus, Stalagme, etc., sont les rois de la scène. Ils règnent par la gaieté et par l'esprit. L'*esclave* romain est supérieur à son maître, qui n'est le plus souvent qu'un lourdaud, un campagnard grossier, un enrichi, un ignorant n'ayant que des goûts plébéiens, tout au plus bourgeois, ne comprenant rien aux lettres, à la musique, au théâtre. En fait de spectacle, il n'aime et ne demande que l'*ursum aut pugiles.* L'*esclave* n'a pas de peine à surpasser en esprit et en intelligence le rustre qu'il sert. Né dans la maison, il en connaît les secrètes misères, les plaies cachées; il peut et sait souvent les exploiter à son profit. Aussi est-il le personnage indispensable, *sine quo non* Sans lui, pas de pièce possible. C'est lui qui noue et qui dénoue l'intrigue. Il est toujours sur la scène entre son jeune et son vieux maître, menant l'un par la main et l'autre par le bout du nez; extorquant de l'argent à celui-ci pour celui-là, toujours en garde, réparant les fautes de son jeune complice, l'encourageant à l'occasion, veillant sur lui, songeant à tout. Et quelle est sa récompense après tant de services rendus? Les étrivières le plus souvent, et la meule quelquefois. C'est lui qui paye les fredaines du jeune homme; on lui pardonne bien de temps en temps, mais c'est rare; car, à Rome, l'*esclave* est traité avec bien plus de rigueur qu'à Athènes. Il n'est pas une personne, mais une chose, dit la loi romaine. Aussi les coups ne lui sont point épargnés. C'est une machine à étrivières, une *statue à coups de fouet* (*verberea statua*), comme dit Plaute. Sa malice est la seule arme dont il puisse user contre les tyrans. Il se venge par la satire. A force d'esprit et de gaieté, il oublie son sort.

La famille des *esclaves* est nombreuse. La comédie nous représente cette troupe de malheureux dont étaient encombrées les maisons romaines. Pour ne parler que des *esclaves* ci-

tadins, les uns étaient attachés au maître lui-même, comme l'écuyer, *armiger* (v. Plaute, *Casina*, 155); les autres étaient chargés de divers emplois domestiques : le cuisinier, qui alors était le plus souvent en location, connu dès lors pour une certaine pente vers le vol (*Aulularia*, 501-510); le *calator*, qui invitait les convives (*Rudens*, 229); le *courrier*, qui portait les lettres et faisait les autres commissions; les valets de pied, *pedisequi* (*Pœnulus*, 41), et la petite valetaille servant surtout à l'ornement de la maison, à qui l'on concédait gratuite licence de paroles (*Stichus*, 324) à la tête de tous ces *esclaves* était le *lorarius*, chargé de corriger les autres, l'*atriensis*, valet de chambre chargé d'abord de la garde de l'*atrium*, dans lequel on conservait les portraits des ancêtres; et où il introduisait ceux qui venaient visiter le maître. Plus tard, il fut comme l'intendant de la maison (v. Plaute, *Asinaria*, 36), et le *condus promus*, *procurator peni*, qui commandait même à l'*atriensis*. Nous l'avons dit, tous ces *esclaves* figuraient sur la scène comique, et on les voit paraître tour à tour dans les pièces de Plaute.

Passons en revue les principaux types d'*esclaves* que nous rencontrons dans la comédie latine.

Un *esclave* célèbre, dont Molière nous a conservé le nom et le caractère, c'est Sosie, le poltron. Il est né serf, il a toute la bassesse de sa condition; c'est l'*esclave* dégradé et avili. Il est menteur, fourbe, voleur, poltron, il l'avoue lui-même. Il est ivrogne par surcroît; mais, à part ces quelques défauts, il est le modèle des serviteurs. Il a des mots touchants, pleins de résignation et de tristesse. Sa destinée, il le sait, est bien amère; l'espoir n'est point pour lui; il mourra dans cette manande qui est sa seule demeure (*Amphitryon*, v. 303), et les Esquilies sans doute auront sa tombe sans aucune inscription. Sosie est philosophe.

Dans l'*Asinaire*, les *esclaves* que nous peint la poésie sont plus gais, sinon plus comiques. Nous voici en face de vrais *esclaves*, fourbes habiles, fripons expérimentés. Ils s'entendent avec un père et son fils pour voler la maîtresse de maison au profit des fredaines paternelles et filiales. Le vol accompli, ils refusent de donner à leurs maîtres le fruit du larcin, et ne livrent la somme convoitée qu'en échange de quelques concessions humiliantes. Quel ton arrogant et railleur que celui de Liban, et quelle verve goguenarde que celle de Léonidas! Comme les deux *esclaves* se redressent sous leur chaîne, avec une sorte de dignité et d'indépendance!

Citons encore Strobile, l'*esclave* honnête, dévoué, mais par calcul, dans l'*Aululaire*; Chrysale, l'*esclave* honnête aussi et dévoué à son maître, par affection, sans calcul intéressé; Lydus, le pédagogue, dans les *Bacchides*. Les *Captifs* sont la pièce où Plaute a montré l'esclavage sous le jour le plus favorable. C'est, comme on l'a dit, une exception dans tout le répertoire comique des Grecs et des Latins. Comme Chrysale, Tyndare est le type idéal de l'*esclave*. Ce n'est ni un captif de guerre, ni un serviteur né dans la maison : c'est un enfant enlevé. Les vertus s'expliquent mieux par là. Il est tombé par un accident fortuit de la liberté dans la servitude; mais il n'a point perdu cette pureté native et cette noblesse du sang qui, chez les Romains, ne pouvait jamais mentir. Rien de plus touchant que le dévouement de Tyndare pour son jeune maître Philocrate. Il change de costume avec lui, afin que celui-ci puisse plus aisément obtenir d'Hégion le droit de retourner dans son pays (ils ont été faits tous deux prisonniers de guerre). Hégion croit laisser partir l'*esclave* et garder le maître en ôtage; mais il ne tarde pas à s'apercevoir qu'on l'a trompé, que Philocrate est parti, et que Tyndare, l'*esclave*, est resté. Dans sa colère il fait subir au fidèle serviteur les plus atroces supplices; mais Tyndare supporte tout avec courage pour l'amour de son jeune maître. Il ne se repent point de son dévouement, mais bientôt Hégion se repent de sa sévérité, car il ne tarde pas à reconnaître dans ce Tyndare si généreux l'enfant qui lui a été dérobé au berceau, et il ne peut se pardonner les mauvais traitements qu'il lui a fait endurer. Touchante leçon de modération que donne Plaute aux Romains si durs le plus souvent envers leurs *esclaves*. Le caractère de Tyndare forme un heureux contraste avec celui de Stalagme, son compagnon de servitude, qui, loin de chérir ses maîtres, se déclare ouvertement leur ennemi, se fait une joie de leur nuire et n'a que de la haine pour eux. Il serait trop long d'étudier séparément tous les caractères d'*esclaves* que l'on peut trouver dans le théâtre de Plaute; avant de passer à Térence, nous nous contenterons de donner la liste des principaux types dignes de mention parmi les *esclaves* des autres comédies de Plaute. Ce sont Chalinus et Olympion, dans la *Casina*; Lampadion, dans la *Cistellaria*; Palinure, l'*esclave* devin dans la même pièce; Épidicus, dans la pièce qui porte son nom, personnage d'une grande importance dont Plaute a tracé le portrait avec un soin et un art admirables; Messénion, l'*esclave* de l'un des *Ménechmes*; Pasicompsa et Syra, dans le *Procurator*; Palestrion, dans le *Miles gloriosus*, et Scélédrus son camarade; Tranion, dans la *Mostellaria*; Stichus, dans la comédie du même nom dont il est le héros; Toxile et aussi Pegnion, le petit *esclave*, le groom antique, dans le *Persan*; Milphion, dans le *Pœnulus*; Ballion, dans le *Pseudolus*; Gripus, dans le *Rudens*; Stasime, dans le *Trinummus*; Strabax, dans le *Truculentus*. En somme, les *esclaves* de Plaute ont une grande ressemblance entre eux, et c'est tout au plus si l'on pourrait diviser en trois classes les différents caractères que nous avons signalés : 1° les *esclaves* obligeants par intérêt et par calcul; 2° les indifférents ou les haineux; 3° les dévoués, les bons *esclaves* qui s'attachent à leurs maîtres et s'efforcent de leur être utiles.

Le goût délicat de Térence, le commensal des Scipions, son talent réservé, timide, aristocratique et froid devaient le porter à repousser dans ses comédies le personnage de l'*esclave* au second plan. Mais, en même temps qu'il lui donnait une action moindre, un rôle plus effacé, Térence devait relever l'*esclave* de son abaissement moral et intellectuel. Dans Plaute, on voit l'*esclave* romain grossier, arrogant, hardi jusqu'à l'insolence; dans Térence, c'est l'*esclave* badin, plaisant, moqueur sans méchanceté et sans fiel, l'*esclave* grec des comédies de Ménandre. Les principaux types d'*esclaves* sont, dans Térence : Dave et Sosie (*Andrienne*), Parmenon (*Eunuque*), Syrus (*Heautontimorumènos*), Geta dans le *Phormion*, le plus vif, le plus alerte de tous, si vif et si alerte que l'on a prétendu trouver en lui le type original du Scapin de Molière.

Pour plus de détails, v. les comptes rendus des pièces latines et les articles consacrés aux principaux noms d'*esclaves* cités plus haut. V. aussi : Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*; Meyer, *Études sur le théâtre latin* (1847); Artaud, *De la comédie antique*; *Épicharme*, *Ménandre*, *Plaute* (Paris, 1863, in-89).

— Iconogr. A Rome, les vaincus, les *esclaves*, après avoir, les mains chargées de chaînes, suivi au Capitole le char de leurs vainqueurs, servaient encore de modèles pour les statues ou les figures en bas-relief dont on décorait les monuments destinés à perpétuer le souvenir de leur défaite. Sur les colonnes et les arcs de triomphe, on représentait des *esclaves*, vêtus de leur costume national, dans une attitude révélant la condition infime à laquelle la guerre les avait réduits. Plusieurs de ces figures se voient encore sur les monuments que les Romains élevèrent tant en Italie que dans les contrées soumises. D'autres ont été recueillies dans les musées : le Vatican renferme notamment plusieurs têtes ou bustes d'*Esclaves daces* provenant sans doute d'édifices construits en l'honneur de Trajan, par qui la Dacie fut subjuguée.

L'art moderne a représenté souvent des *esclaves*; il en a traduit, avec cette puissance d'expression morale qui lui est propre, l'air de souffrance, de résignation et de haine, et il a trouvé en même temps, dans la variété des types et des costumes, les effets les plus pittoresques. Nous décrivons ci-après deux statues d'*Esclaves* dues au ciseau de l'immortel Michel-Ange. Plusieurs sculpteurs italiens ont tiré un heureux parti des figures d'*esclaves* pour la décoration du piédestal de princes et de guerriers; nous citerons, entre autres, les quatre statues d'*Esclaves* qui décorent le piédestal de la statue de Philippe V, à Palerme, et surtout celles dont Pietro Tacca a orné le piédestal de la statue de Ferdinand Ier, à Livourne, et qui ont été modelées d'après un Turc et ses trois fils faits prisonniers à la bataille de Lépante. Un artiste français, Coysevox, a sculpté un *Esclave attaché à des trophées* pour la décoration de l'une des fontaines des bosquets de Versailles. Parmi les statues exécutées par des artistes contemporains, nous nous contenterons de signaler : un *Esclave marchant au supplice*, par M. Lebroc (Salon de 1839); deux *Esclaves indiens*, statues de bronze exécutées par M. Toussaint sur la commande du ministère de l'intérieur (Salon de 1850); un *Esclave romain*, par M. Lequesne (Salon de 1863); une *Esclave enchaînée*, statue de bronze par M. Lanzirotte (Salon de 1859); des *Esclaves marrons en fuite surpris par les chiens*, groupe par M. L. Samain (Salon de 1869). Ce dernier ouvrage, dû à un jeune artiste belge, a été justement remarqué : « L'agencement pittoresque des figures, a dit M. Chaumelin, l'énergie saisissante de l'expression, la science avec laquelle est accusée la musculature convulsée par la souffrance, recommandent cette œuvre, pour laquelle l'auteur semble s'être inspiré à la fois du *Milon de Crotone* et du *Laocoon*. »

Quelques peintures doivent être citées aussi : l'*Esclave délivré du supplice par saint Marc*, chef-d'œuvre du Tintoret, plus connu sous le titre de *Miracle de saint Marc*; une *Esclave turque*, brillante peinture du Parmésan, au musée des Offices, à Florence; le *Rachat de l'esclave*, par Berghem (gravé par Le Bas); l'*Esclave*, par Gérard de Layresse (autrefois dans la galerie Fesch); l'*Esclave heureux*, par J.-B. Hilair (gravé par J. Mathieu); une *Vente d'esclaves dans une ville romaine*, par M. Maurice de Vaines (musée de Marseille); les *Esclaves grecques*, de M. E. Jacobs (Exposition universelle de 1855); l'*Esclave nubienne*, de M. Corréard (Salon de 1857); l'*Esclave antique* et l'*Esclave moderne*, panneaux décoratifs par M. A. Etex (Salon de 1865); des *Esclaves romains travaillant la terre*, par M. Schutzenberger, et des *Esclaves jetés aux murènes*, par M. Baader (Salon de 1868), etc. Ces deux dernières compositions sont des peintures sinistres, saisissantes, d'énergiques satires de la civilisation romaine. Le talent de M. Schutzenberger déconcerte d'abord par les attitudes et les expressions bestiales des misérables presque nus occupés à pincher la terre sous un soleil ardent; mais on ne tarde pas à reconnaître la vérité de la scène, on est ému de tant de souffrances, de tant de dégradation, et l'on se rappelle involontairement les lignes poignantes que La Bruyère a consacrées aux paysans de son temps. Pour montrer d'ailleurs qu'il n'a pas retracé cette scène d'abjection par amour du laid, M. Schutzenberger a placé au premier plan de son tableau, à droite, une figure équestre de la tournure la plus élégante et du dessin le plus ferme; cette figure est celle du maître des travaux (*operum magister*), monté sur un cheval blanc et qui tient à la main un croc en guise de sceptre. Dans la composition de M. Baader, les *esclaves* sont entassés au fond d'un vivier ténébreux, sur le bord d'une eau noire où l'on entrevoit un squelette humain; une mère fuit d'un œil hagard les murènes prêtes à dévorer son enfant; une jeune fille lève désespérément ses beaux bras vers le ciel; un jeune homme vigoureux cherche en vain à ébranler la porte de fer du vivier; un vieillard, étendu sur le dos, est enlacé déjà par les anneaux visqueux des poissons reptiles... N'est-ce pas horrible?

— Allus. litt. La rime est une esclave et ne doit qu'obéir. Vers de l'*Art poétique* de Boileau. V. RIME.

ESCLAVES (GUERRES DES), nom sous lequel on désigne spécialement trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre leurs esclaves révoltés. La première guerre servile éclata l'an 136 av. J.-C. Le Syrien Eunus souleva les esclaves de Sicile, en forma une armée de 60,000 hommes, prit les insignes de la royauté et porta dans l'île entière la dévastation et la terreur. Quatre préteurs et un consul furent successivement écrasés par ces esclaves, qui furent enfin vaincus pendant qu'ils faisaient le siége de Messane (133). Des exécutions atroces signalèrent le triomphe des Romains.

La deuxième guerre des esclaves eut lieu de 105 à 102 av. J.-C. et eut encore la Sicile pour théâtre. Cette fois, les révoltés avaient pour chefs un brave Italien nommé Salvius et un Grec nommé Athénion, qui les formèrent à la discipline romaine, et, pendant trois ans, après avoir vaincu trois généraux de la république, ils furent dispersés par le consul Aquilius. Au milieu du massacre qui suivit cette défaite, 1,000 prisonniers avaient été réservés pour combattre les bêtes féroces dans le cirque; ils échappèrent à ce supplice en s'égorgeant les uns les autres. Si l'on en croit Athénée, 1 million d'esclaves avaient péri dans ces deux guerres.

La troisième guerre servile, la plus importante par le courage des combattants et par les dangers qu'elle fit courir aux Romains, eut pour chef Spartacus, et pour théâtre l'Italie, depuis le détroit de Messine jusqu'aux rives du Pô, et finit en échec les généraux romains de 73 à 71 av. J.-C. V. SPARTACUS.

ESCLAVES DE LA VERTU (ORDRE DES DAMES). V. DAME.

Esclave Vindex (L'), dialogue publié en 1849 par M. Louis Veuillot. On s'est bien moqué de cet infortuné Gébouille qui se jette à l'eau de peur de se mouiller, et cependant son procédé n'est pas encore passé de mode. M. Veuillot, sous prétexte d'éteindre un incendie, apporte une torche en guise de seau d'eau. Sous la forme piquante d'un dialogue entre l'esclave Vindex, dont la statue en bronze est dans le jardin des Tuileries, et le marbre de Spartacus, placé à quelques pas, M. Veuillot résume à sa façon la lutte des satisfaits et des mécontents dans cette longue et ardente guerre de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir contre ceux qui possèdent et qui veulent conserver. Le champ est large et l'auteur y a moissonné une foule de bonnes vérités et de rudes épigrammes. Jamais peut-être il n'a été si bien servi par son style incisif et mordant, dont on connaît la saveur toute particulière. Tout en constatant les qualités de cet écrit, tout en avouant que les arguments de M. Veuillot sont de bonne guerre et ses armes de bonne trempe, il faut reconnaître que ses conclusions, dangereuses en tout temps, l'étaient encore plus à l'époque où parut son livre. A ses yeux, comme à ceux de tous les écrivains catholiques, il n'existe pas d'autre frein pour les passions du pauvre, comme pour celles du riche, que la loi religieuse, et le riche n'a pas le droit d'exiger des pauvres qu'ils l'observent; l'homme du monde qui ne demande à la vie que des jouissances d'un matérialisme pratique n'a pas le droit de s'étonner ni de se plaindre si le prolétaire, poussé par le même mobile, s'efforce de lui arracher ces jouissances ou de les partager avec lui, fût-ce au prix de mille combats et de mille morts. Rien de plus juste assurément que cette donnée; mais il est singulier de voir un écrivain qui soutient les doctrines politiques et sociales de M. Veuillot en faire le catéchisme d'une époque révolutionnaire, alors que la haine peut s'acharner contre les distinctions de rangs et de fortunes. « Aujourd'hui, répétérons-nous avec un critique du même bord que M. Veuillot, et contre lequel il aurait mauvaise grâce à s'insurger, M. Armand de Pontmartin, aujourd'hui l'écrivain religieux a mieux à faire : au lieu d'envenimer les plaies, il faut qu'il les adoucisse et les cicatrise; il faut qu'il se dise qu'en signalant ainsi l'impuissance des riches à arrêter l'élan imprimé aux masses par le progrès des idées, il légalise, pour ainsi dire, et consacre les convoitises de la pauvreté au nom des vices de la richesse. Il faut qu'il reconnaisse qu'on peut tout aussi bien mettre le feu avec un cierge qu'avec une torche, et que l'incendie qui en résulte n'est ni moins dévorant ni moins funeste. » La mercuriale est un peu vive, et il est pénible pour un défenseur de l'ordre et de la propriété de se voir ainsi matamorphoser en ennemi de l'une et de l'autre; mais, après tout, elle est juste. Pourquoi faut-il que M. Veuillot, quand il se pose en défenseur, ne se révèle jamais que par de violentes agressions?

Esclaves (LES), poème dramatique, par Edgar Quinet. Ce livre, publié d'abord en Belgique, a été plus tard imprimé à Paris en 1855. Dans une préface admirable de simplicité et de grandeur morale, l'auteur affirme encore une fois ses opinions démocratiques. Après avoir tracé le tableau de l'esclavage dans l'antiquité, il indique les conditions dans lesquelles le théâtre moderne doit se placer pour faire l'éducation virile des âmes. Le poète dit que, dans les temps corrompus, les œuvres qui ne portent pas le sceau de la corruption semblent factices et le sont en partie. C'est ainsi que Martial et Pétrone l'emportent toujours par la grâce non-seulement sur Sénèque, mais encore sur le grand Tacite; les premiers sont à leur tour, Spartacus a de plus nobles sentiments : il ne veut plus d'esclaves d'aucun côté. Pendant que les vainqueurs doutent les uns des autres, les vaincus se reprochent mutuellement leur défaite. Celui qu'ils couvrent surtout de leurs reproches, c'est le tribun Scrophas, qui a prononcé jadis les mots de liberté. Le tribun se défend en disant qu'il n'a jamais soutenu qu'une liberté tempérée par l'autorité patricienne; il va le prouver en sauvant Rome. Rome patricienne est en face de Spartacus et lui offre des présents magnifiques qu'il repousse dédaigneusement. Il n'en est pas moins accusé de trahison; les esclaves se révoltent contre celui qui les a délivrés et vont se partager le butin de leurs victoires. L'exaltation est grande au camp des révoltés, que l'ambitieux Géta soulève stupidement contre le chef. La prêtresse consul-

tée a une horrible vision; elle prédit la fin prochaine du nouvel ordre de choses. Au quatrième acte, nous sommes à Messine; le camp des esclaves est en face de celui de Crassus. Scrophas et son fils, prisonniers des esclaves, comptent sur Stella pour les délivrer. Spartacus cependant veut tenter une alliance entre le plébéien et l'esclave; cette alliance sera cimentée par l'union de Stella avec Lucius; ce dernier refuse. Spartacus harangue ses frères; il prêche l'alliance de toutes les castes; mais il n'est pas compris et on l'accuse encore de trahison. Sesta délivre le tribun et son fils; c'est Spartacus qui payera pour eux. Mais il faut se défendre contre les Romains qui attaquent le camp; Cynthie, l'épouse de Spartacus, se met à la tête des femmes; la bataille est sanglante. Spartacus tombe frappé par un esclave; en mourant, il lègue le commandement à Géta, qui reconnaît trop tard la faute d'avoir, par ambition, divisé la masse des rebelles; il meurt en combattant. Cynthie se tue pour ne pas survivre à Spartacus et à la liberté.

Ce poème est dédié par l'exilé aux exilés ses frères. « Je me suis, dit-il, trouvé dans un temps où la conscience humaine m'a paru se troubler. Considérant que le devoir des poètes est de relever l'homme abattu, j'ai écrit ce livre. » Il serait à désirer que M. Quinet fît école; le peuple a besoin d'être formé pour la liberté, car cette mère hiira un jour tout le monde. Si notre éducation n'était pas faite, nous fournirions un triste pendant au drame de M. Quinet. La liberté, si lourde pour nous, nous écraserait comme elle écrase aujourd'hui la Grèce et l'Italie, énervées par le despotisme. M. Quinet a suivi, pour développer le vaste sujet de l'*Esclave*, la tradition du théâtre moderne; il circule d'un bout à l'autre de cette œuvre un souffle de génie; bien des vers ne seraient pas désavoués par notre grand tragique, car la liberté répand de lumineux rayons sur tous les esprits supérieurs qui s'attachent à elle, et M. Quinet est un des hommes qui méritent le plus les sympathies de la France démocratique, car il a mis au service de l'opinion libérale un grand cœur, des idées vigoureuses et poétiques, rendues dans un style éclatant, qui a fait dire de son auteur que « c'était un grand classique égaré dans notre siècle. »

Esclave de Camoëns (L'), opéra en un acte, paroles de Saint-Georges, musique de M. de Flotow, représenté à l'Opéra-Comique le 1er décembre 1843. Le poème est assez intéressant. Camoëns, dont les vers sont chantés dans les rues de Lisbonne, est proscrit et mourant de faim. Une esclave, qu'il a ramenée de ses voyages dans l'Inde, s'est attachée à lui, et va chanter le soir pour nourrir le poète malheureux. Le roi dom Sébastien s'amourache de la gitane et la suit jusqu'à la Casada où Camoëns se tient caché. Celui-ci donne au roi une leçon d'honneur, et l'esclave fait appel à ses sentiments de justice en faveur de son maître persécuté. Camoëns rentre en faveur, affranchit son esclave et l'épouse par reconnaissance, avec le consentement du roi. L'idée de ce livret offre des situations musicales, et il aurait pu aisément fournir trois actes. La partition de M. de Flotow renferme des morceaux fort agréablement traités, particulièrement l'air chanté par Mme Darcier au commencement de l'acte, la scène du poète Camoëns, interprète par Grard, et sa romance, qui est d'une expression noble et touchante. Mocker, dans le rôle du roi, a chanté un assez joli boléro.

« L'*Esclave de Camoëns*, disait un journaliste, est le premier essai sérieux de M. de Flotow. Plusieurs morceaux de cet ouvrage se distinguent par la coupe élégante des mélodies; il y a de l'expression et du sentiment dans quelques-unes de ses romances... L'orchestre est toujours sage et correct. Mais, au milieu de tout cela, l'artiste n'a pas encore assez dépouillé l'homme du monde. L'auteur semble avoir craint, en donnant à son inspiration un plus libre essor, d'enlever à sa musique le cachet de distinction qui en est le principal caractère. Il y a un peu de gêne, de contrainte; un peu plus de liberté aurait amené plus de grâce, d'entraînement. »

Esclaves (LES), chant national espagnol. C'est une marche, un pas redoublé un peu vulgaire, mais vif et bien rhythmé. Il faut de ces chants énergiques et francs pour une révolution; la science harmonique n'a rien à faire dans les explosions populaires.

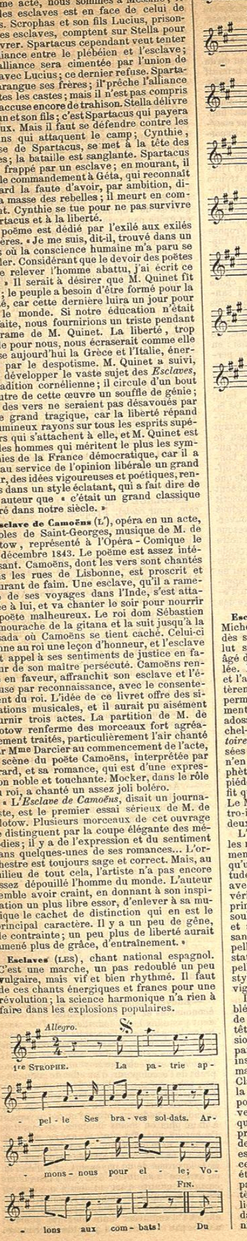

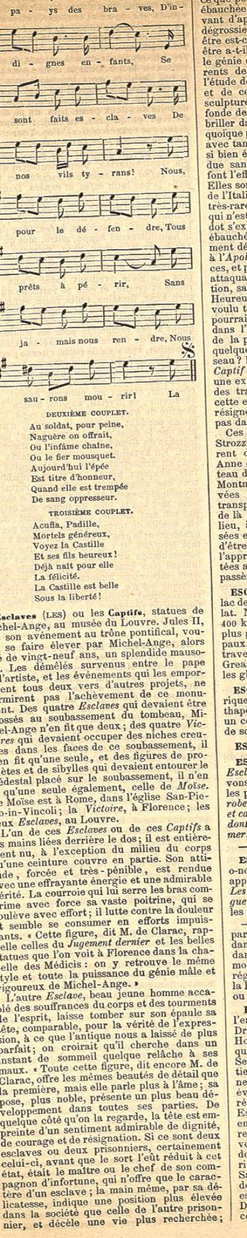

Esclaves (LES) ou les **Captifs**, statues de Michel-Ange, au musée du Louvre. Jules II, au moment de son avènement au trône pontifical, voulut se faire élever par Michel-Ange, alors âgé de vingt-neuf ans, un splendide mausolée. Les difficultés survenues entre le pape et l'artiste, et les événements qui empêchèrent tous deux vers d'autres projets, ne permirent pas l'achèvement de ce monument. Des quatre *Esclaves* qui devaient être adossés au soubassement du tombeau, Michel-Ange n'en fit que deux; des quatre *Victoires* qui devaient occuper des niches creusées dans les faces de ce soubassement, il n'en fit qu'une seule, et des figures de prophètes et de sibylles qui devaient couronner le piédestal placé sur le soubassement, il n'en fit qu'une seule également, celle de *Moïse*. Le Moïse est à Rome, dans l'église San-Pietro-in-Vincoli; la *Victoire*, à Florence; les deux *Esclaves*, au Louvre.

L'un de ces *Esclaves* ou de ces *Captifs* a les mains liées derrière le dos; il est entièrement nu, à l'exception du milieu du corps, où une ceinture couvre en partie. Son attitude, forcée et très-pénible, est rendue avec une effrayante énergie et une admirable vérité. La courroie qui lui serre les bras comprime avec force sa veste poitrine, qui se soulève avec effort; il lutte contre la douleur et semble se consumer en efforts impuissants. « Cette figure, dit M. de Clarac, rappelle celles du *Jugement dernier* et les belles statues que l'on voit à Florence dans la chapelle des Médicis : on y retrouve le même style et toute la puissance du génie mâle et vigoureux de Michel-Ange. »

L'autre *Esclave*, beau jeune homme accablé des souffrances du corps et des tourments de l'esprit, laisse tomber sur son épaule sa tête, comparable, pour la vérité de l'expression, à ce que l'antique nous a laissé de plus parfait; on croirait qu'il cherche dans un instant de sommeil quelque relâche à ses maux. « Toute cette figure, dit encore M. de Clarac, offre les mêmes beautés de détail et de pose, plus noble, présente un plus beau développement dans toutes ses parties. De quelque côté qu'on la regarde, la tête est empreinte d'un sentiment admirable de dignité, de courage et de résignation. Si ce sont deux esclaves ou deux prisonniers, certainement celui-ci, avant que le sort l'eût réduit à cet état, était le maître ou le chef de son compagnon d'infortune, qui n'offre que le caractère d'un esclave; la main même, par sa délicatesse, indique une position plus élevée dans la société que celle de l'autre prisonnier, et décèle une vie plus recherchée; Michel-Ange l'a traitée avec un grand soin. Le pied et quelques parties de cette statue n'ont pas été terminés. Je ne saurais dire ce que pouvait exprimer cette figure de singe ébauchée, qui tient au tronc de l'arbre servant d'appui au prisonnier. Quoique à peine dégrossie, elle est pleine de caractère. Peut-être est-ce un jeu de Michel-Ange, ou peut-être a-t-il voulu, sous cet emblème, exprimer le pire du mal. Ces deux prisonniers, différents de nature et de caractère, offrent à l'étude des artistes de beaux modèles de force et de cette expression qui convient à la sculpture, et l'on y admire cette science profonde de l'anatomie que Michel-Ange faisait briller dans tous ses ouvrages. Les attitudes, quoique peut-être un peu forcées, sont saisies avec tant de justesse, le jeu des muscles est si bien étudié et si vrai, la chair si bien rendue sans détails superflus, que ces figures font l'effet d'avoir été moulées sur la nature. Elles sont d'autant plus précieuses que, hors de l'Italie, les statues de Michel-Ange sont très-rares. » A propos de celle de ces figures qui n'est point entièrement terminée, M. Viardot s'exprime ainsi : « La tête est à peine ébauchée et le cou n'est pas même entièrement dégrossi. En cela, ce *Captif* ressemble à l'*Apollon* et au *Brutus* du musée des Offices, et prouve aussi que souvent Michel-Ange attaquait un bloc de marbre sans préparation, sans esquisse, sans maquette de plaise. Heureusement qu'aucune main sacrilége n'a voulu terminer l'œuvre de Michel-Ange. Qui pourrait se plaindre, en trouvant là, comme dans l'ébauche d'un peintre, le premier jet de la pensée du statuaire, d'y surprendre en quelque sorte le secret du travail de son ciseau? Dans les traits à peine indiqués de ce *Captif* n'a-t-on pas deviné, senti, vu même une expression tout aussi admirable que celle des traits finement achevés de l'autre? Et cette expression de douleur, d'humiliation, ici résignée, là sombre et impatiente, ne se lit-elle pas dans tous les membres de leurs corps? »

Ces deux superbes statues, dont Robert Strozzi avait fait présent à François Ier, furent données par ce prince au connétable Anne de Montmorency, qui en orna son château d'Écouen. Après la mort de Henri de Montmorency, son fils, elles furent enlevées par le cardinal de Richelieu, qui les transporta dans son château; elles passèrent de là dans les jardins du maréchal de Richelieu, à Paris. Pendant la Révolution, délaissées et méconnues, elles étaient sur le point d'être vendues à des marchands : M. Lenoir l'apprit et les sauva. Elles furent transportées au musée des Petits-Augustins, d'où elles passèrent au Louvre.

ESCLAVE (lac de l'.) [*Slave-Lake*], grand lac de l'Amérique anglaise, par 60° 35' à 63° de lat. N. et 112° 30' à 120° 50' de long. O.; 400 kilom. de l'E. à l'O. et 240 kilom. dans sa plus grande largeur du N. au S. Ses principaux tributaires sont : le Mackenzie, qui le traverse du S. au N.-O.; le Clowey et le Great-River. La navigation est entravée par les glaces pendant la moitié de l'année.

ESCLAVE (rivière de l'), rivière de l'Amérique anglaise du Nord. Elle sort du lac d'Athapeskow, coule du S.-E. au N.-O. et, après un cours de 400 kilom., se jette dans le lac de son nom.

ESCLAVES (côte des). V. CÔTE.

ESCLAVINE s. f. (è-skla-vi-ne — rad. *Esclavonie*). Vêtement emprunté aux Esclavons, et porté autrefois par les matelots et par les pèlerins : « L'ESCLAVINE est une manière de robe longue jusqu'à mi-jambe, à collet haut et carré, et manches courtes, d'estoffe grossière, dont les mariniers usent l'hyver allant sur mer. (Nicot.)

— Anc. art milit. Espèce de dard.

ESCLAVON, ONE s. et adj. (è-skla-von, o-ne). Géogr. Habitant de l'Esclavonie; qui appartient à l'Esclavonie ou à ses habitants : *Les* ESCLAVONS. *La race* ESCLAVONE. *La langue* ESCLAVONE. ‖ Se disait autrefois de tous les peuples slaves.

— s. m. Linguist. Langue slave, dialecte parlé dans les trois comtés de l'Esclavonie, dans la Syrmie, dans le pays de Batchka, dans le banat de Temesvar et dans la partie moyenne de la Hongrie; en Serbie, dans la région comprise entre le Danube, la Save et la Drave, tous pays habités par des Esclavons ou Slavons.

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE**, province de l'empire d'Autriche, bornée au N. par la Drave et le Danube, qui la séparent de la Hongrie proprement dite; à l'E. par la Theiss, qui forme la limite entre elle, la Bosnie et la Servie; au S. par la Save, et à l'O. par la Croatie. L'Esclavonie forma jusqu'en 1849 une annexe des Etats héréditaires hongrois. On évalue sa superficie à 809 myriamètres carrés et sa population à 700,000 hab.; ch.-l., Eszek. Comme on le voit, l'Esclavonie est entourée presque de tous côtés par des rivières qui en font une sorte d'île. Elle est traversée dans sa longueur par une ramification des Alpes carniques, qui se termine sur la rive droite du Danube, au confluent de la Save. Cette chaîne établit dans l'Esclavonie deux versants principaux, dont l'un, au N., est sillonné par les eaux tributaires de la Drave et du Danube, et l'autre, au S., par celles qui se rendent dans la Save. Parmi les affluents de cette dernière rivière sur le territoire esclavon, on remarque le Bossuth, l'Orliava et l'Illova; la Karaschiza est le principal affluent de la Drave. Les montagnes de l'Esclavonie, en général peu élevées, sont couvertes de forêts. Les points culminants en sont le Papouk, le Kermdia et le Cernagora. Diverses sources d'eaux minérales y jaillissent; les plus célèbres et les plus fréquentées sont celles de Daruvaron et de Podborj et de Lippik. La source de Daruvar était connue des Romains, qui y établirent des thermes (*Thermæ Jasorvenses*). Quelques-unes de ces montagnes présentent des chers-aus, presque tous taillés à pic. Le reste de la contrée se compose de belles collines couvertes de vignobles et de vergers, et d'immenses plaines qui produisent en abondance toutes sortes de céréales. La plus grande partie du sol est un mélange de terre glaise et d'une autre terre grasse de couleur noire. Les gisements métalliques des montagnes de l'Esclavonie demeurent inexploités. Ces montagnes sont riches en pierre à bâtir, en marbre, en houille; on trouve de la serpentine dans la partie orientale des monts Frustscagora, magnifique crête toute couronnée de forêts et de vignobles. La température de l'Esclavonie est en général douce et approche, dans certaines parties, de celle de l'Italie. L'air, vif, pur et salubre dans la région montagneuse, est souvent malsain dans le voisinage des rivières, dont les fréquents débordements forment de vastes marais aux exhalaisons méphitiques. La fertilité que les nombreux cours d'eau entretiennent dans cette contrée serait bien plus considérable encore si le sol était cultivé avec plus de soin et d'intelligence. Les produits les plus importants sont : le froment, le maïs, les fruits de toute espèce, les melons, le tabac, la soie, le vin, les prunes desquelles on extrait une espèce d'eau-de-vie appelée *schliwowitza*, et enfin les noix, dont la récolte est très-abondante. L'éducation des abeilles et des animaux domestiques, la chasse et la pêche donnent d'excellents résultats. Les chevaux, les bœufs et surtout les porcs y sont élevés par troupeaux. On y trouve des ours, des loups, des renards, des lynx, des blaireaux et des fouines. Les vastes forêts de chênes qui couvrent les hauteurs produisent beaucoup de noix de galle pour la teinture. Les forêts de châtaigniers sont aussi une importante ressource pour les habitants.

L'industrie est à peu près nulle dans l'Esclavonie; on y trouve seulement quelques verreries et quelques fabriques de potasse. Les principaux articles d'exportation sont : les bestiaux, le blé, le tabac, la soie brute, les peaux, le miel, la cire et la garance. Le commerce de transit est assez important, à cause des voies navigables qui sillonnent la contrée.

L'Esclavonie comprend une partie civile et une partie militaire. La partie civile se divise en trois comitats : Verocze, Poséga et Syrmie. La partie militaire, dite confins militaires d'Esclavonie ou généralat esclavon-syrmien, est partagée en trois arrondissements : Brod, Gradiska et Peterwardein. La belle race des Esclavons se rattache à la grande souche des nations slaves; elle parle le dialecte illyrien ou serbe. La religion catholique est la religion dominante. L'Église grecque y compte aussi un grand nombre d'adhérents.

Les premiers habitants de l'Esclavonie étaient des Skortiks, originaires de l'Asie. Cette contrée formait sous Auguste une partie de l'Illyrie et dépendait de la province de Pannonie. L'empereur Probus, qui y était né, la dota de canaux, de nombreux édifices, et y introduisit la culture de la vigne. Elle fit partie pendant quelque temps du Empire byzantin, puis elle fut en proie aux dévastations des Avares; mais, sous le règne de Louis le Débonnaire, elle répara en partie les désastres que la guerre lui avait fait essuyer. Le prince qu'elle avait à sa tête était tenu de reconnaître les droits de suzeraineté de l'empire des Francs. Le christianisme s'établit définitivement en Esclavonie vers la fin du XIe siècle. Malgré son annexion à la couronne de Hongrie au XIe siècle, l'Esclavonie, unie à la Croatie, n'en continua pas moins à être gouvernée par des princes indépendants issus de la maison royale de Hongrie. Pendant la lutte de Constantin VIII de Byzance avec le roi Etienne, la terre de l'Esclavonie fut arrosée du sang des deux armées (1127); elle continua à être dans la suite le théâtre de guerres presque incessantes entre l'Autriche et l'empire byzantin, et appartint tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux puissances, suivant les chances des combats. Turcs et ottomans l'envahirent à plusieurs reprises, notamment en 1471, 1476, 1484 et en 124. Le traité de 1562 la leur abandonna définitivement, tandis que la Croatie restait à l'Autriche. Le traité de 1699 en assura la possession à Léopold Ier. Elle n'a pas cessé depuis de faire partie des possessions autrichiennes. V. CROATIE.

ESCLIPOT s. m. (è-sklì-po). Pêche Caisse dans laquelle on jette la morue tranchée et habillée.

ESCOBAR (Marie), bienfaitrice de l'humanité, femme de Diego de Chaves, née à Truxillo, dans l'Estramadure espagnole, vivait vers le milieu du XVIe siècle. La première, elle porta quelques grains de froment à Rimac (Lima). Le produit qu'elle obtint durant les trois premières années fut distribué aux